

Date de transmission de l'acte: 14/04/2026
Date de reception de l'AR: 14/04/2026
009-210902490-DE_011_2026-DE
A G E D I

République Française
Département : ARIEGE
Arrondissement : Pamiers
ROQUEFIXADE - Commune

Séance du vendredi 10 avril 2026

Délibération N° DE_011_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	10	10
Date de la convocation : 04/04/2026		
Pour	Contre	Abstention
9	0	1
Résultat du vote : adoptée		

Le dix avril deux mille vingt-six, à 19 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du conseil), sous la présidence de Michel Sabatier.

Présents : Michel Sabatier, Marc Vallve, Jean-Barthélémy Maris, Dominique Dumons, Céline SOULETIE - AUTHIÉ, Chantal FABRE, Richard BOESPFLUG, Pauline LEVENARD, Florence TOUBERT, Benoit JOLIBERT

Représentés :

Absents et Excusés : Laetitia BOSSUET

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Richard BOESPFLUG est nommé à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Délibération sur le compte unique financier - ROQUEFIXADE 2025

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération n°MI_2021_5_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

Date de transmission de l'acte: 14/04/2026

Date de reception de l'AR: 14/04/2026

009-210902490-DE_011_2026-DE

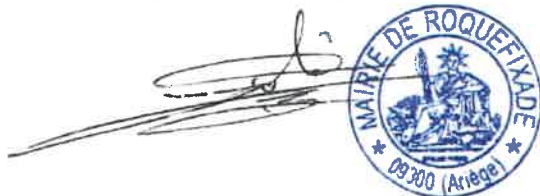
	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	0,00	150 726,65	17 754,94	0,00	17 754,94	150 726,65
Opérations exercice	92 622,12	152 376,27	119 518,17	58 157,53	212 140,29	210 533,80
Total	92 622,12	303 102,92	137 273,11	58 157,53	229 895,23	361 260,45
Résultat de clôture		210 480,80	79 115,58			131 365,22
Restes à réaliser	0,00	0,00	16 773,46	10 626,00	16 773,46	10 626,00
Total cumulé	0,00	210 480,80	95 889,04	10 626,00	16 773,46	141 991,22
Résultat définitif		210 480,80	85 263,04			125 217,76

Michel SABATIER se retire et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal réuni et présidé par Michel SABATIER vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et donne pouvoir à Michel SABATIER pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Michel Sabatier
Président de séance



Richard BOESPFLUG
Secrétaire de séance